



Je veux savoir si je dois payer des frais de succession

Par **latiote**, le **18/07/2013** à **15:36**

Bonjour, je vous expose ma situation, je suis veuve depuis 3 ans, je veux vendre ma maison car je n'ai plus les moyens de l'entretenir, en cas de vente, mes enfants me laissent leurs parts pour que je puisse réinvestir dans un appartement. Pouvez-vous me dire dans ce cas là, si cela est possible et si je dois payer des frais de succession. je vous remercie de pouvoir me renseigner. Cordialement

Par **youris**, le **18/07/2013** à **20:01**

bsr,
pourquoi parler de frais de succession si votre mari est décédé depuis 3 ans ce qui signifie que la succession est en principe réglée.
si vous vendez votre maison dont vos enfants sont en partie propriétaire, le notaire répartira l'argent de la vente selon la propriété de chacun.
vos enfants vous redonneront l'argent si c'est leur volonté.
cdt